

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 26 janvier 2017.

## RÉSOLUTION

2017-042

### LOISIRS ET CULTURE

#### AIDE FINANCIÈRE AU CLUB FADOQ AMICAL DE SAINT-GEORGES-DE-MALBAIE ET AUX JEUX DES 50 ANS ET PLUS GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accordé, en 2016, les aides financières suivantes :

- 300 \$ au Club FADOQ Amical de Saint-Georges-de-Malbaie pour une partie de ses dépenses de fonctionnement (résolution numéro 57-2016);
- 150 \$ aux Jeux des 50 ans et plus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui ont eu lieu à Gaspé (résolution numéro 31-2016);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler ces aides financières pour l'année 2017;

#### EN CONSÉQUENCE,

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission autorise le versement des aides financières suivantes pour l'année 2017 :

1. 300 \$ au Club FADOQ Amical de Saint-Georges-de-Malbaie pour une partie de ses dépenses de fonctionnement;
2. 150 \$ aux Jeux des 50 ans et plus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui se dérouleront à New Richmond du 15 au 18 juin prochain;

Ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.701.90.970 (subventions organismes de loisirs).

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire